



DISPOSITIF CANICULE

Dans le cadre du plan national canicule annuel, la Mairie assure la mise à jour d'un registre des personnes âgées de plus de 65 ans, handicapées et isolées. Ce registre permettra l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès de ces personnes en cas de déclenchement par le préfet du niveau 2 du plan d'alerte et d'urgence.

Qui peut s'inscrire ?

- les personnes âgées de plus de 65 ans,
- les personnes reconnues inaptes au travail de plus de 60 ans,
- les personnes handicapées

Quelle est la démarche ?

Vous pouvez vous inscrire ou inscrire l'un de vos proches en vous rendant à la Mairie ou en contactant par courrier ou par téléphone.

Quelques conseils :

- fermer les volets pour garder la fraîcheur
- ouvrir lorsque la fraîcheur arrive (le soir, le matin)
- vêtements légers
- boire souvent et de façon appropriée
- ne pas sortir, si possible, pendant l'exposition maximale du soleil
- demander de l'aide en cas de besoin à vos proches, en Mairie.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler la mairie au 02-47-50-68-09 ou le 02-47-50-23-73 (CCAS)